

Discours de candidature de Madame Christiane Féral-Schuhl  
à l'élection à la présidence du Conseil National des Barreaux

16 décembre 2017

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Président,

Je vous remercie de me donner la parole devant notre  
Assemblée.

Mesdames les Bâtonnières,  
Messieurs les Bâtonniers,  
Mesdames et Messieurs les membres du CNB,  
Mes chers Confrères,  
Chers Amis,

1.

A l'heure où je m'exprime devant notre Assemblée pour  
vous présenter ma candidature à la Présidence du Conseil  
National des Barreaux, je veux d'abord rendre hommage à  
tous nos Confrères des barreaux d'Agen, de Chambéry, de  
Nîmes, Metz, Pau, Quimper, Riom, Thionville et à leurs  
bâtonniers.

Nos confrères se battent aujourd'hui même et depuis de  
nombreux mois pour sauvegarder l'activité de leurs  
tribunaux et de leurs cours d'appel dans l'intérêt des  
justiciables.

Le mouvement s'est étendu depuis ce jeudi 14 décembre  
où des confrères de 36 barreaux du Grand Sud-Ouest, des

Sables-d'Olonne à Montpellier en passant notamment par Mende, Bordeaux, Limoges, Toulouse... ont décrété une "journée blanche" pour alerter l'opinion publique sur le silence du gouvernement quant à cette réforme.

Je sais aussi qu'à Lorient, Saint-Nazaire, Tulle, Roanne, et ailleurs en métropole comme en Outre-Mer on s'inquiète, on se mobilise...

Nous leur devons un soutien total.

Qu'ils sachent que leur combat est aussi le nôtre.

Il est le mien.

Il est celui de chaque Bâtonnier.

Il est celui de la Conférence des Bâtonniers.

Il est celui de chaque syndicat de notre profession.

Il est celui de chaque avocat.

Il est en tout premier lieu celui du Conseil National des Barreaux.

Nous veillerons, comme l'a indiqué Madame la Garde des Sceaux, le 9 décembre dernier à Bordeaux, à ce qu'« aucune Cour d'appel ne [soit] supprimée » !

Qu'ils soient assurés que, sur la carte judiciaire,

rien ne se fera sans les avocats,

rien ne se réformera sans notre consentement,

rien ne se modifiera sans que nous ayons préservé nos intérêts et ceux des justiciables,

rien ne bougera tant que le gouvernement n'aura pas joué cartes sur table avec nous.

Je salue ici le travail et la mobilisation de beaucoup d'entre vous, et notamment de la Conférence des bâtonniers.

Sous la Présidence d'Yves Mahiu, elle a su sensibiliser, alarmer, et poser les termes de la discussion avec les pouvoirs publics.

Je sais que le Président Gavaudan a à cœur de poursuivre ce combat.

Je sais que les Présidents Mahiu et Gavaudan ont vu la Garde des Sceaux ce jeudi qui les a informé, je cite, qu'elle n'envisageait « "pas de suppression de juridictions ou d'atteinte au maillage territorial **à ce stade** de sa réflexion".

Le dialogue est donc ouvert mais, pour paraphraser la ministre, **« à ce stade »**, tout nous pousse à rester mobilisés et vigilants.

2.

C'est dans ces circonstances alarmantes pour nos Confrères que je propose ma candidature à la Présidence du Conseil National des Barreaux.

Je vous le dis, à toutes et à tous : « ce combat, et tant d'autres, menons-les ensemble, libres chacun de nos expressions, de nos opinions, mais unis, rassemblés pour peser sur le destin de notre profession ».

De combats, de sujets d'inquiétude et d'alarme, nous n'en manquons pas !

La Chancellerie conduit à marche forcée des projets de réformes conséquentes pour l'activité des avocats : procédure pénale, procédure civile, aide juridictionnelle, interprofessionnalité, maillage territorial, numérisation de la justice...

Où en sommes-nous ?

Où sommes-nous ?

Voyez le questionnaire diffusé par le groupe de travail de la Chancellerie chargé du projet de réforme du contentieux civil. 2 colonnes : "avis des fonctionnaires" / "avis des magistrats".

Où sont les avocats ?

Ils sont ici, les avocats.

Et nous le rappellerons aux pouvoirs publics.

Ils sont ici, représentés par 80 membres élus et deux vice-présidents de droit.

Ils sont ici, car c'est ici, au CNB, et nulle part ailleurs que peut se réaliser l'unité de la profession.

Ils sont aussi ailleurs, les avocats : dans les Ordres, dans les syndicats, dans les associations, à la Conférence des Bâtonniers, au barreau de Grasse comme à celui de Pointe-à-Pitre ou de Guyane, au Barreau de Paris.

Ils sont différents, ils ne pensent pas toujours la même chose, ils ont le goût de la liberté et de l'insoumission, parfois de la fronde et c'est tant mieux !

Mais chacun d'eux est une sentinelle de la liberté, de toutes les libertés individuelles et collectives !

Parce que chaque avocat est un pilier de la démocratie.

3.

Cette diversité, nous nous en sommes trop longtemps plaints.

Mais cette diversité, elle est aussi notre première richesse.

Je m'en suis rendue compte depuis ces quelques mois de campagne pendant lesquels je suis partie à la rencontre des avocats de France et de ceux qui les représentent, les assistent, les soutiennent.

Une campagne que j'ai menée seule, libre de toute fonction, de tout mandat.

Une campagne qui m'a permis de prendre du recul et de considérer nos institutions représentatives différemment.

Et d'arriver à la conclusion que notre institution nationale doit faire confiance à cette diversité, plutôt que de la craindre ou de la déplorer.

Je m'engage, si vous m'apportez votre confiance, à tout mettre en œuvre pour que, dans cette Assemblée, toutes les opinions soient respectées, toutes les expressions soient libres

Avec un seul objectif : l'unité dans l'action.

Voici la méthode que je vous propose : écouter, débattre, décider, expliquer et agir.

Tous ensemble afin de se faire entendre avec force des pouvoirs publics.

Je suis certaine que si nous trouvons les conditions d'un débat démocratique respectueux des sensibilités de chacun, alors nous pourrons assumer collectivement les décisions prises.

Et chaque membre de cette assemblée pourra apporter tout son concours à la réalisation concrète de ces décisions.

4.

Mon souhait est que chacun ici puisse être fier du travail qu'il va accomplir durant les trois prochaines années.

Que chacun en reçoive la reconnaissance de toute la profession.

Mais l'unité ne se décrète pas.

La légitimité non plus.

C'est la méthode et un respect mutuel essentiel au sein de notre Assemblée qui feront le succès de nos actions.

C'est aussi la capacité de chacun d'entre vous à écouter avec bienveillance les propositions des uns et des autres.

Le rôle du Président du Conseil National est avant tout de veiller à cette unité : c'est la condition d'une action efficace et rapide.

Nous sommes 82, nous représentons 65 480 confrères.

Nous avons la responsabilité de défendre la profession d'avocat.

Elle est en état d'urgence vitale.

5.

Les enjeux, vous les connaissez comme moi :

*Que voulons-nous* pour notre profession à l'échéance des trois prochaines années ?

Que chaque avocat gagne honorablement sa vie.

Il faut en finir avec la baisse constante de nos revenus.

Il faut défendre les intérêts économiques légitimes de notre profession auprès du Ministère des Finances.

Il faut que les pouvoirs publics nous écoutent et nous respectent.

Il faut que nous portions haut les couleurs de notre profession au-delà du territoire national.

Il faut que nous soyons présents dans les débats européens, devant les institutions européennes.

Il faut dialoguer avec les autres barreaux européens et internationaux.

*Que voulons-nous ?*

Il faut être présents là où les avocats rencontrent des difficultés dans l'exercice de leur mission, et cela ici et aux delà de nos frontières, partout dans le monde.

Il faut que nous retrouvions notre unité afin de ne plus permettre de jouer de la faiblesse de nos divisions passées.

Il faut donner à nos jeunes confrères une réelle égalité des chances

Il faut que les femmes soient enfin vraiment, concrètement, et, disons-le financièrement, à égalité avec les hommes.



Il faut que les justiciables puissent trouver sur l'ensemble du territoire français des avocats pour les assister et les conseiller.

L'accès au droit et à la justice est un bien commun au cœur de notre pacte social,

*Que voulons-nous ?*

Il faut que nos ordres trouvent, par la mutualisation de nos ressources, les moyens d'accomplir leur mission,

Il faut que nous élargissions notre périmètre d'activités en partant, sans complexe, à la conquête de nouveaux marchés et de nouveaux métiers.

Nous devons nous ouvrir sur l'extérieur.

Nous devons parler aux autres professions.

Celles avec lesquelles nous travaillons au quotidien.

Celles dont nous aurons besoin demain pour renforcer notre activité.

*Que voulons-nous ?*

Il faut que dans les trois années de cette mandature, le secret professionnel soit, non seulement protégé, mais augmenté et renforcé.

Il faut que la profession maîtrise la mutation numérique au lieu de la subir.

Les legaltech doivent être nos prestataires et non se substituer aux avocats.

Il faut que dans trois ans nous ayons, par notre action commune et déterminée, imposé le respect des libertés individuelles dans les zones de non-droit abandonnées des pouvoirs publics :

Je pense à la jungle de Calais ou aux bidonvilles des réfugiés à Paris et dans d'autres agglomérations.

Je pense aux prisons, aux hôpitaux psychiatriques, aux cellules dans les commissariats.

Je pense aux tribunaux – par exemple Bobigny – où l'on doit s'occuper d'abord des fuites d'eau avant des droits de la défense.

Je pense aux pseudo-salles d'audience improvisées en bout de pistes à l'aéroport de Roissy...

Je pense aux cages vitrées qui enferment les prévenus...

Je crois que nous avons, nous, représentation nationale des avocats de France et d'Outre-mer, le devoir, l'impérieuse obligation morale de lutter sans relâche contre ce cancer de notre démocratie qu'est l'injustice, sous toutes ses formes.

Je pense aussi, tout spécialement, que nous avons le devoir de nous préoccuper et de nous occuper de nos Confrères

venus d'ailleurs, du Moyen-Orient notamment, et qui viennent chercher en France notre soutien, notre respect et notre humanité.

6.

Nous devons donc agir, avec le souci constant de l'efficacité de nos travaux.

Les commissions et leurs présidents ont et auront un rôle déterminant.

Je propose que, dès le premier mois de mandat, elles puissent, chacune, établir et proposer leurs priorités d'actions, chacune dans leur domaine, afin que le bureau, puis l'Assemblée puissent établir le plus rapidement possible la feuille de route partagée du mandat.

Oui je souhaite que l'impulsion politique, et pas seulement technique, vienne aussi des commissions et des membres de cette assemblée.

7.

Nous devons enfin nous remettre en question, si nous voulons être plus légitimes et plus efficaces.

Le rôle et les actions du CNB sont méconnus des avocats de France.

Ils sont encore nombreux à le confondre avec la CNBF.

Il faut donc ouvrir le CNB.

Il faut faire entrer la lumière dans cette enceinte.

Il faut profiter de l'impulsion décisive initiée par le Président Eydoux, pour multiplier les occasions de rencontres entre les avocats et le CNB.

Le "CNB hors les murs", "le CNB hors Paris", voilà un concept que je souhaiterais vous emprunter, Monsieur le Président Eydoux.

Je proposerais ainsi que nous puissions organiser périodiquement – chaque trimestre pour être précise - des Assemblées générales délocalisées dans les barreaux qui voudront bien nous accueillir, avec des ordres du jour spécifiques, des rencontres avec les confrères, les Ordres locaux, les acteurs politiques, sociaux et économiques des territoires.

Nous le ferons avec le souci constant de l'économie et de la maîtrise budgétaire.

Il faut aussi que nous expliquions mieux ce que nous faisons.

Nous avons des efforts de communication interne à mener afin que votre travail soit mieux connu et donc mieux apprécié de tous nos confrères.

Je proposerai donc que la commission Communication réfléchisse à un plan de promotion

des actions du CNB auprès des avocats de France, en lien avec les Ordres.

Il faut aussi nous appuyer avec force et respect sur les travaux des permanents du Conseil National des Barreaux dont je salue l'investissement. Ils sont la mémoire des travaux réalisés par tous ceux qui se sont investis au fil des mandatures, depuis si longtemps !

9.

Le CNB est critiqué, malmené.

C'est un sport quasi national chez nous, les avocats...

J'ai connu des rapports – allez, je le dis – difficiles avec cette institution en 2013, lors de la dernière année de mon bâtonnat à Paris.

Mais j'ai toujours respecté ses membres.

Je trouvais tout ce mécanisme lent, compliqué, illisible.

Pour paraphraser Nelson Mandela, "parfois je gagne parfois j'apprends" et avec le CNB en 2013, croyez-moi, j'ai beaucoup appris...

Et je sais tirer les enseignements de l'expérience.

10

Le bâtonnier élu de Paris, Marie-Aimée Peyron, est issu du CNB.

Elle en fut la Vice-présidente sous la mandature du Président Paul-Albert Iweins.

Au sein du bureau sortant, elle fut une secrétaire générale du bureau redoutablement efficace et impliquée.

Elle est l'incarnation du "jeu collectif".

Son engagement sans limites pour l'action commune est un gage de réussite tant pour son mandat au barreau de Paris que pour la prochaine mandature du CNB.

Je sais que je pourrai compter sur ses précieux conseils et sa connaissance des dossiers.

Elle sait aussi à quel point j'ai à cœur que le Conseil National puisse travailler en parfaite intelligence avec ce barreau que j'aime tant.

Avec Marie-Aimée, je fais le pari que deux femmes sauront dépasser les querelles d'ego qui ont si souvent bridé l'action de nos institutions politiques.

11.

Monsieur le président Gavaudan, je ne vous oublie pas et nous ne serons pas sexistes, nous qui luttons ensemble depuis si longtemps contre toutes les discriminations !

Je sais que votre vice-présidence de droit sera déterminante pour l'avenir des barreaux de France et pour l'action du CNB.

Je sais que, avec le bureau, nous saurons travailler en confiance avec l'Assemblée afin que nous puissions tous ensemble mutualiser nos forces au service des 164 barreaux de France et des 65 480 avocats qu'ils représentent.

Je m'engage à cette entente non pas seulement cordiale, mais concertée, sereine, concrète et efficace.

Elle est indispensable.

Il faut en finir avec nos querelles.

Je n'aime pas les querelles.

Je préfère l'art de la médiation que je pratique, avec conviction et je le constate – de très bons résultats – depuis plus de 20 ans !

12.

Mais cette entente ne sera pas suffisante pour faire bouger les lignes.

Il faut que nous engagions le plus rapidement possible un examen des forces, des faiblesses, des opportunités de notre profession.

Comme d'autres professions réglementées, les experts-comptables ou les notaires, nous devons définir notre horizon, notre stratégie à 10 ans.

Cette vision nous procurera du sens, donnera de la cohérence pour exister devant les pouvoirs publics. Il faut que nous sachions ce que nous voulons sur du long terme.

C'est dans cette optique que je propose que nous préparions ensemble les États généraux de la profession.

Je souhaite que les travaux des États généraux soient ouverts à tous les avocats, mais aussi à la société civile, aux acteurs économiques, administratifs et politiques, aux justiciables aussi, afin que nous puissions à l'issue de la mandature, livrer un plan de modernisation de la profession, partagé et validé par tous.

C'est à un véritable projet d'entreprise que je vous invite !

Ces États généraux serviront à nous éclairer pour que le CNB puisse prendre les bonnes décisions à la lumière des débats qui auront eu lieu.

3.

Certains d'entre vous s'étonneront peut-être que je n'aie pas consacré plus de la moitié de mon intervention au numérique.

Mais en fait, je ne vous ai parlé que de cela.



Le numérique n'est pas une révolution technologique ou industrielle, c'est une révolution culturelle.

Si nous avons la culture de notre profession chevillée au corps, faisons aussi de cette assemblée un lieu d'audace, d'innovation, et d'actions pour les années à venir.

Nous sommes 82.

Nous représentons 65 480 avocats.

C'est vertigineux, c'est passionnant, c'est redoutable.

Mais ce sera ensemble !

Je vous remercie de votre attention.